



**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 mai 2021 à 19 h 00.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence et la séance est diffusée directement sur le Facebook de la Ville, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 avril 2021
 - 3.2 Séance extraordinaire du 16 avril 2021
- 4. Messages de la mairesse**
 - 4.1 Qualité de l'eau et protection de la source d'eau potable
 - 4.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2021
 - 4.3 Semaine québécoise des familles – 10 au 16 mai 2021
 - 4.4 Semaine québécoise intergénérationnelle – 23 au 29 mai 2021
 - 4.5 Reconnaissance MADA
 - 4.6 COVID-19 - vaccination
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
 - 5.2 Appui à la stratégie proposée par le Groupe Boisaco



6. Développement culturel et communautaire

6.1 Rapport de la conseillère Mme Dolorès Simard

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

7.1 Rue Albert – suivi de dossier

7.2 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens

7.3 Demandes amendement règlement zonage - Mandat urbaniste

8. Sécurité publique

8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9.2 Réparation rétrocaveuse

9.3 Réfection de la côte de la 1^{re} Avenue - Préparation de plans et devis

9.4 Terrain d'entreposage de la route Maritime - Réfection de la clôture

10. Tourisme

10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

10.2 Tourisme Côte-Nord - Protocole d'entente

11. Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

13. Administration

13.1 Approbation et paiement des comptes

13.2 Rapport financier mensuel

13.3 Rapport du directeur général sur les contrats accordés

14. Ressources humaines

14.1 Directeur du développement économique - démission

14.2 Journalier - démission

14.3 Emploi étudiants - Embauche

15. Actes législatifs

15.1 Avis de motion et présentation - Modification règlement # 2008-231

15.2 Avis de motion règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur

15.3 Adoption du premier projet de règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur

15.4 Avis de motion et présentation - Modification règlement # 2018-281

15.5 Présentation du règlement # 2021-294

15.6 Acquisition - Terrain parc centre-ville



16. Affaires nouvelles

- 16.1 Réfection de l'hôtel de ville et construction d'un bâtiment sanitaire – services professionnels
- 16.2 Passerelle VHR – demande de paiement #4

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption des derniers procès-verbaux

R-210511-85

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville, tenue le 13 avril 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-210511-86

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville, tenue le 16 avril 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - 17 mai 2021

R-210511-87

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel.



-3966-

Semaine québécoise des familles - 10 au 16 mai 2021
R-210511-88

CONSIDÉRANT QUE la crise sanitaire actuelle a des conséquences qui risquent de se faire sentir longtemps;

CONSIDÉRANT QUE les familles sont les premières responsables des décisions concernant l'éducation, la santé, l'entraide, les loisirs, la culture, etc., qu'elles sont au cœur de l'organisation de nos milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE les familles sont le vecteur principal des relations entre les générations et qu'elles assurent la transmission de la culture et des valeurs sociales qui nécessitent la pleine inclusion de toutes les citoyennes et de tous les citoyens, en plus d'être un des acteurs économiques importants de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a accentué la pression sur les familles :

- stress;
- problématiques accrues en matière de santé mentale;
- impact sur la santé des aînés et sur la capacité d'intervenir à titre de proches aidants;
- relations souvent plus difficiles dans le couple ou entre les membres de la famille conséquence de la situation;
- nouveaux enjeux en conciliation famille-travail pour être en mesure de répondre aux conditions du télétravail ou au confinement d'enfants en cas d'éclosion dans une école ou un service de garde;
- nouvelles responsabilités pour soutenir le cheminement scolaire des élèves réalisant une partie de leur cursus scolaire à distance;
- accès réduit et inégal aux services pour les enfants à besoins particuliers;
- encadrement des relations avec et entre adolescents;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la Ville de Forestville appuie le Réseau pour un Québec Famille et soit partenaire de cette mobilisation élargie en faveur de la qualité de vie des familles et des services requis adéquats à leurs besoins.

Semaine québécoise intergénérationnelle - Du 23 au 29 mai 2021
R-210511-89

À un moment où la solidarité est plus que jamais nécessaire, la Ville souhaite exprimer toute sa reconnaissance pour l'engagement de tous les professionnels et tous les bénévoles qui œuvrent pour le rapprochement des générations

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster de proclamer, du 23 au 29 mai, la semaine québécoise intergénérationnelle et particulièrement le 25 mai qui sera la journée québécoise intitulée « L'Amitié n'a pas d'âge ».

Appui à la stratégie proposée par le Groupe Boisaco
R-210511-90

CONSIDÉRANT QUE le 3 avril 2019, le ministre des Forêts de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;

CONSIDÉRANT QU'EN regard de cette stratégie, le gouvernement a toujours affirmé clairement que l'objectif sera de répondre adéquatement aux besoins des caribous



forestiers et montagnards de manière à assurer à la fois la pérennité de l'espèce et la vitalité du Québec et de ses régions, sans impact sur l'industrie forestière et ses travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a indiqué que des calculs de possibilité forestière seraient pris en compte dans le choix des mesures faisant partie de la stratégie;

CONSIDÉRANT QU'UNE analyse de sensibilité effectuée par le ministère des Forêts de la Faune et des Parcs (MFFP) a permis d'identifier comme conséquence de l'application du plan de restauration de l'habitat du caribou une réduction immédiate de 100 000 m³ de la possibilité forestière de l'UAF 97-51, entraînant par le fait même une diminution équivalente des approvisionnements en bois de Boisaco;

CONSIDÉRANT QU'IL n'est pas possible pour Boisaco de compenser une telle perte de 100 000 mètres cubes d'approvisionnement par le biais d'autres sources;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par le ministre d'effectuer une démarche collaborative avec les partenaires clés concernés par la stratégie, soit l'industrie forestière, le milieu municipal, les syndicats, les communautés autochtones et les groupes environnementaux, en vue d'élaborer et d'optimiser la stratégie d'ici 2022, n'a aucunement permis d'identifier des solutions permettant d'éviter cette perte de 100 000 m³ d'approvisionnement pour Boisaco;

CONSIDÉRANT QUE Boisaco est au cœur d'un regroupement d'entreprises (Groupe Boisaco) et six autres entreprises sont partenaires soit Sacopan, Ripco, Granulco, Bersaco, Valibois et Les Bois du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE la plupart de ces entreprises partenaires seront également impactées directement;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Boisaco est reconnu comme un des poumons économiques de son milieu de par les 600 emplois directs qu'il génère pour les travailleurs et travailleuses qui donnent vie à ses opérations et qui sont enracinés en Haute-Côte-Nord et au Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Haute-Côte-Nord est la MRC dont l'indice de dépendance économique (IDE) au secteur forestier est de loin le plus élevé de la Côte-Nord et que la part des emplois rattachés au secteur forestier s'y établissait à 10,1 % en 2015.

CONSIDÉRANT QU'IL a été établi qu'une baisse de 100 000 m³ des approvisionnements de Boisaco et par le fait même de la plupart des entreprises rattachées au Groupe Boisaco engendrerait automatiquement une baisse d'au moins 20 millions du chiffre d'affaires de même que la perte de 75 emplois directs dans les communautés concernées;

CONSIDÉRANT QU'IL a été évalué qu'une baisse de 100 000 m³ des approvisionnements engendrerait l'équivalent d'une baisse de la rentabilité financière de 72 % uniquement pour Boisaco, ce qui fragiliserait très sévèrement l'ensemble du Groupe;

CONSIDÉRANT QU'UNE diminution des approvisionnements de Boisaco et par le fait même de l'ensemble des entreprises rattachées au Groupe Boisaco risque d'entraîner des impacts importants :

- sur la structure industrielle et sur l'emploi de la région de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay;



- sur l'économie de neuf localités de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay, qui dépendent principalement du secteur forestier;
- sur la qualité de vie de leurs habitants qui dépendent également des activités de ce secteur.

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et un esprit de développement durable impliquant des solutions qui intègrent l'ensemble des enjeux concernés;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire en concordance avec la stratégie nationale de production de bois qui a été proposée par le Forestier en chef du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les communautés de la Haute-Côte-Nord et du Saguenay, les travailleurs et travailleuses de Boisaco et ses citoyens-investisseurs régionaux appuient la vision du gouvernement qui est de préserver la biodiversité de la forêt, y compris les populations de caribou, tout en protégeant les retombées socio-économiques pour les travailleurs et les communautés;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres présents, de soutenir Le Groupe Boisaco dans les solutions qu'il préconise et défend auprès des gouvernements qui consistent à :

- permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- élaborer une stratégie de protection du caribou respectant ce que le ministre a toujours affirmé, soit que cette dernière soit sans impact sur les travailleurs, les entreprises, les citoyens et les communautés concernées;
- élaborer une stratégie de protection du caribou qui est conforme avec la stratégie nationale de production de bois;
- mettre en œuvre, en concertation avec l'ensemble des intervenants concernés, un projet laboratoire sur l'ensemble de la zone d'habitat en restauration (ZHR) Pipmuacan;
- mettre en place un comité de vigilance, lequel serait formé de représentants du Ministère, des élus du territoire de la Haute-Côte-Nord, des Premières Nations Essipit et Pessamit, de Boisaco ainsi que de chercheurs et spécialistes indépendants. Cette instance aurait pour objectif de mesurer l'impact des décisions gouvernementales sur les plans économique, culturel et social ainsi que d'améliorer les connaissances notamment sur les comportements du caribou forestier et de la faune prédatrice ainsi que sur les facteurs exogènes comme le climat.

Demandes amendement règlement zonage - Mandat urbaniste

R-210511-91

CONSIDÉRANT QUE le Centre Sylvicole de Forestville inc. a déposé un projet d'infrastructures et d'installation d'un camp forestier et formulé au printemps 2021 une demande de modification au règlement de zonage # 2009-236 ayant pour objet d'autoriser l'usage d'hébergement pour travailleurs sylvicoles;



CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé à l'intérieur de la zone 600-A du plan de zonage à dominance agricole et que les usages du Groupe « Agriculture » y sont autorisés et qu'à cette fin, les spécialités de l'horticulture comprenant les pépinières et serres de production sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les installations projetées sur le site du Centre Sylvicole visent à permettre l'hébergement de travailleurs sylvicoles étrangers ou stagiaires, et ce, sur une base saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sébastien Charest est propriétaire de l'immeuble situé au 75, 1^{re} Avenue, lequel est situé à l'intérieur de la zone 256-C à dominance commerciale de services professionnels et d'affaires, restauration et hébergement;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a formulé, le 1^{er} avril 2021, une demande de modification au règlement de zonage ayant pour objet d'autoriser l'usage « Résidentiel Multifamilial » pour neuf logements à l'intérieur de la zone 256-C du plan de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'apporter à la réglementation d'urbanisme d'autres modifications règlementaires dont entre autres :

- augmenter le nombre de logements supplémentaires à deux unités à l'intérieur de la zone 208-M;
- autoriser l'usage de chalets locatifs à l'intérieur de la zone 707-RF (Iac aux Pins);
- modifier les normes d'implantation relatives aux bâtiments accessoires, dont les garages complémentaires à l'usage résidentiel.

CONSIDÉRANT QUE les présentes demandes ne vont pas à l'encontre des objectifs et orientations du plan d'urbanisme en vigueur;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents;

QUE le conseil souscrive aux demandes de modification au règlement de zonage du Centre Sylvicole de Forestville inc. et de Monsieur Sébastien Charest ainsi que les autres modifications règlementaires projetées par la Ville de Forestville, lesquelles modifications sont toutefois conditionnelles à l'adoption et l'entrée en vigueur d'un règlement d'amendement et à cette fin, l'émission d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

QUE la présente modification au règlement de zonage est également conditionnelle à l'application d'un tarif forfaitaire d'une somme de 1 000 \$, réparti à 50 % comme suit :

- 500 \$ - payable préalablement et partagée à parts égales par les requérants ayant formulé une demande de modification règlementaire;
- 500 \$ - à la charge de la Ville qui a également inscrit d'autres modifications règlementaires.

QUE le conseil entérine le mandat confié à Monsieur Jean-Yves Bouchard, urbaniste, de préparer le projet de règlement d'amendement au règlement de zonage.



Réparation rétrocaveuse

R-210511-92

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de changer la transmission de la rétrocaveuse qui est actuellement non réparable;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été sollicitées et ont fourni les soumissions suivantes :

Fournisseur	Soumission #	Prix (plus taxes applicables)
Pat Mécanick	16-04-2021	20 850,96 \$
Brandt	96800133002	21 039,87 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, de procéder au changement de transmission de la rétrocaveuse et d'accepter la soumission # 16-04-2021 de Pat Mécanick inc., pour la somme de 20 850,96 \$, plus taxes applicables, soumission à la fois conforme et la plus basse.

Réfection de la côte de la 1^{re} Avenue - Préparation de plans et devis

R-210511-93

CONSIDÉRANT la résolution R-210209-35, par laquelle le conseil municipal autorisait le dépôt d'une demande d'aide financière au *programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière* pour le financement de la réfection de la côte de la 1^{re} Avenue;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'aide financière a été refusée, mais qu'il est fortement recommandé à la Ville de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière au *programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, pour déposer au PAVL, il soit opportun que les coûts du projet soient basés sur une soumission, d'où la nécessité d'obtenir des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT la soumission 42907TT (10BA) de l'entreprise Tetra Tech, reçue le 6 mai 2021, au montant de 21 700 \$, plus taxes applicables, pour la préparation de plans et devis:

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la soumission 42907TT (10BA) de l'entreprise Tetra Tech, reçue le 6 mai 2021, au montant de 21 700 \$, plus taxes applicables, pour la préparation de plans et devis. Il est également résolu :

- d'autoriser le directeur général, Monsieur Richard Duguay, à déposer une demande de financement au programme d'aide à la voirie locale pour le financement de ce projet et à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tout document afférent;
- que la Ville confirme sa mise de fonds au projet et qu'elle s'engage à payer tout dépassement de coût ainsi que tout coût inadmissible en vertu du PAVL.



**Terrain d'entreposage de la route Maritime - Réfection de la clôture
R-210511-94**

CONSIDÉRANT le terrain d'entreposage municipal, situé sur la route Maritime;

CONSIDÉRANT QUE la clôture entourant le terrain est dans un état de dégradation et qu'il est nécessaire de la remplacer;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'agrandir l'espace d'entreposage;

CONSIDÉRANT QUE la clôture retirée sera vendue à la ferraille;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été sollicitées et ont fourni les soumissions suivantes :

Fournisseur	Soumission #	Prix (plus taxes applicables)
Inter clôtures	2021-37363-0084	68 275.56\$
Construction SR	N/A	55 932.20\$

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la soumission de l'entreprise Construction SR, en date du 6 mai 2021, pour la fourniture et l'installation d'une clôture, au montant de 55 932.20 \$, plus taxes applicables, soumission à la fois conforme et la plus basse. Il est également résolu que cette dépense soit financée par une appropriation du surplus accumulé.

**Tourisme Côte-Nord - Protocole d'entente
R-210511-95**

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Côte-Nord est responsable d'assurer la qualité des services d'accueil et d'information touristique sur l'ensemble du territoire de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville travaille au développement, à la production et à l'accueil touristique dans son secteur;

CONSIDÉRANT QUE les deux parties considèrent la structure du Réseau d'accueil Côte-Nord comme essentielle et incontournable pour le développement et la promotion de l'accueil touristique de la région;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'autoriser la directrice des loisirs, Mme Gina Foster, à signer le protocole d'entente pour la saison 2021 avec Tourisme Côte-Nord pour le bureau d'accueil touristique de Forestville.

**Approbation et paiement des comptes
R-210511-96**

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;



-3972-

CONSIDÉRANT QUE le greffier a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	217 834.90 \$
Comptes payés par chèques	180 066.88 \$
Comptes à payer	52 539.97 \$
Total	<u>450 441.75 \$</u>

Rapport financier mensuel

R-210511-97

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter le rapport financier au 30 avril 2021 préparé par Mme Isabelle Gendreau, responsable de la comptabilité.

Suivi mensuel du budget d'opération 2021							
POSTE BUDGÉTAIRES	30 avril		Budget total		Ratio		
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	4 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	209 093 \$	344 528 \$	999 300 \$	947 300 \$	21%	36%	33%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	203 974 \$	368 742 \$	1 298 200 \$	1 269 708 \$	16%	29%	33%
TRANSPORT ROUTIER	173 564 \$	481 915 \$	1 783 500 \$	1 737 260 \$	10%	28%	33%
HYGIÈNE DU MILIEU	183 859 \$	217 397 \$	1 250 200 \$	1 291 000 \$	15%	17%	33%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	521 \$	- \$	6 200 \$	6 000 \$	8%	0%	33%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	36 773 \$	81 586 \$	647 900 \$	577 600 \$	6%	14%	33%
LOISIRS & CULTURE	180 202 \$	239 538 \$	1 015 100 \$	1 022 500 \$	18%	23%	33%
FRAIS DE FINANCEMENT	86 714 \$	176 736 \$	496 200 \$	539 000 \$	17%	33%	33%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	- \$	7 593 \$	1 172 800 \$	1 382 680 \$	0%	1%	33%
TOTAL DES DÉPENSES	1 074 700 \$	1 918 035 \$	8 669 400 \$	8 773 048 \$	12%	22%	33%

Rapport du directeur général sur les contrats accordés

R-210511-98

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville a adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 de ce règlement le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par M. Richard Duguay, directeur général.



Contrats accordés au 11 mai 2021				
	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	21-04-2021	Jean-Yves Bouchard, urbaniste	Modification règlement de zonage	Entre 800.00 \$ et 1 000.00 \$
B.	27-04-2021	Entreprises Jacques Dufour & Fils	Réparation route 138 Ouest	11 629.00 \$
C.	29-04-2021	Signalisation Kalitec	Fournitures de signalisation	3 295.40 \$
D.	03-05-2021	Jean Roy, arpenteur	Morcellement 11 ^e Avenue (129 \$ / l'heure)	Entre 1 000 \$ et 1 500 \$

Directeur du développement économique - Démission
R-210511-99

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la démission de M. Jean-Michel Catta à titre de directeur du développement économique, et ce, en date du 23 avril 2021.

Journalier - Démission

R-210511-100

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter, la démission de M. Pierre-Luc Tremblay à titre de journalier, et ce, en date du 19 avril 2021.

Emploi étudiants – Embauche

R-210511-101

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche des étudiants suivants, et ce, dès le 21 juin 2021 :

Secteur	Nom	Poste
Bureau d'accueil Touristique	Bouchard Coralie	Guide touristique
	Desbiens Sandy	
Camp de jour	Gauthier, Juliana	Monitrices en chef
	Dresdell, Thalie	
	Gagnon Emy	Moniteurs-trices
	Marquis Samuel	
	Pelchat Emy	
	Truchon Annabelle	
	Simard Zachary	
Piscine municipale	Hovington Christopher	Assistant sauveteur
	Lapointe Alexanne	Assistante sauveteuse
	Mercier Mary-Sa	Monitrice croix-rouge et sauveteuse nationale

Avis de motion et présentation - Modification règlement # 2008-231
R-210511-102

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Richard Foster, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à la modification du règlement # 2008-231 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques. Il dépose séance tenante, le projet de règlement qui sera adopté à une séance subséquente.



-3974-

Cette modification permet d'ajouter un mécanisme permettant de juger de l'exactitude des déclarations des exploitants en exigeant l'installation d'un numéro distinct sur les camions des exploitants.

Avis de motion règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur
R-210511-103

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Guy Racine, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement relatif à la modification du règlement # 2009-236 relatif au zonage. Il ou elle dépose séance tenante, le projet de règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

La modification concerne entre autres :

- D'autoriser spécifiquement un complexe d'hébergement pour travailleurs agricoles ou forestiers » dans la zone 600-A;
- De modifier les usages autorisés dans la zone 256-C en vue d'y autoriser l'usage « résidence collective » et l'usage « Résidence multifamiliale »;
- De modifier le nombre maximum de logement autorisé par bâtiment dans la zone 208-M;
- D'autoriser spécifiquement l'usage « Chalet locatif » au Lac aux Pins dans la zone 706-RF;
- De modifier des dispositions de l'article 80 portant sur la superficie des bâtiments accessoires;
- De modifier des dispositions portant sur les garages privés et abris d'auto.

Adoption du premier projet de règlement # 2021-295 modifiant le règlement # 2009-236 relatif au zonage et ses amendements en vigueur
R-210511-104

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville est régie par la Loi sur les cités et villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 2009-236 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE les usages autorisés dans la zone 600-A sont modifiés pour autoriser spécifiquement la classe d'usage « Hébergement pour travailleur »;

CONSIDÉRANT QUE les usages autorisés dans la zone 256-C sont modifiés pour autoriser spécifiquement les classes d'usage « résidence collective » et « résidence multifamiliale isolée »;

CONSIDÉRANT QUE les normes de la zone 208-M sont modifiées afin d'y augmenter le nombre maximal de logements par bâtiment en vertu de l'article 34 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les usages autorisés dans la zone 706 RF sont modifiés pour inclure les chalets locatifs à certaines conditions;

CONSIDÉRANT QUE la grille des spécifications sous le numéro 2021295-1 fait partie intégrante du présent règlement et qu'elle modifie le cahier des spécifications en vigueur;



CONSIDÉRANT QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage en regard des objets du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge et remplace toute disposition incompatible avec les dispositions qu'il contient;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné le 11 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du 1^{er} projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu par la loi, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance.

Il proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'adopter le 1^{er} projet de règlement portant le numéro 2021-295, lequel décrète et statue ce qui suit :

- D'autoriser spécifiquement un complexe d'hébergement pour travailleurs agricoles ou forestiers » dans la zone 600-A;
- De modifier les usages autorisés dans la zone 256-C en vue d'y autoriser l'usage « résidence collective » et l'usage « Résidence multifamiliale »;
- De modifier le nombre maximum de logement autorisé par bâtiment dans la zone 208-M;
- D'autoriser spécifiquement l'usage « Chalet locatif » au Lac aux Pins dans la zone 706-RF;
- De modifier des dispositions de l'article 80 portant sur la superficie des bâtiments accessoires;
- De modifier des dispositions portant sur les garages privés et abris d'auto.

QUE l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite et qu'à cette fin, toute personne pourra transmettre des commentaires, par écrit, dans une période de 15 jours, suivant la publication de l'avis public de consultation qui sera publié dans le journal local.

**Avis de motion et présentation - Modification règlement # 2018-281
R-210511-105**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, la conseillère Mme Nadine Gagné, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement concernant la modification du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle. Elle dépose séance tenante, le projet de règlement qui sera adopté à une séance subséquente.

Le gouvernement du Québec oblige toute municipalité à modifier son règlement sur la gestion contractuelle avant le 25 juin 2021, cette modification concerne des mesures « favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec pour la passation de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique (105 700 \$).

Présentation du règlement # 2021-294

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.



Acquisition - Terrain parc centre-ville

R-210511-106

CONSIDÉRANT le lot 3 498 108, propriété de M. Jean-Pierre Poitras;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot est enclavé et adjacent au lot 4 412 185, soit le parc centre-ville, propriété de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE M. Poitras offre son lot à la Ville en échange du montant des taxes dues sur le lot, soit 1 125.18 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais de transaction seraient à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT les projets de la Ville, dont la forêt nourricière;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter l'offre de M. Jean-Pierre Poitras pour le lot 3 498 108. Il est également résolu :

- que le montant de la transaction soit l'équivalent des taxes dues au moment de la transaction et que ce montant serve à rembourser les taxes dues;
- d'autoriser la mairesse, Mme Micheline Anctil et/ou le directeur général, M. Richard Duguay, à signer, pour et au nom de la Ville, toute documentation afférente au dossier.

Réfection de l'hôtel de ville et construction d'un bâtiment sanitaire - Services professionnels

R-210511-107

CONSIDÉRANT que le conseil municipal autorisant, par la résolution R-200211-54, le dépôt d'une demande de financement au *programme de réfection et construction des infrastructures municipales*;

CONSIDÉRANT QUE les travaux visés par cette autorisation sont toujours nécessaires et que le programme est toujours existant;

CONSIDÉRANT QUE, depuis ce temps, la Ville est désireuse d'ajouter la construction d'un bloc sanitaire au parc de la Petite Anglicane;

CONSIDÉRANT QUE les travaux impliquent un volet d'architecture, un volet de mécanique et d'électricité et un volet de structure et de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs entreprises ont été sollicitées, mais que seules les entreprises suivantes ont fourni des soumissions;

Volet	Entreprise	Soumission #	Prix plus taxes applicables
Architecture	Gestion Roger Fradette inc	05-21	10 600 \$
Mécanique et électricité	Bouthillette Parizeau	PR2021-6091	7 600 \$
Structure et génie civil	EMS	n/a	600 \$



Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter :

- la soumission de l'entreprise Gestion Roger Fradette inc, au montant de 10 600 \$, plus taxes applicables, pour le volet architecture;
- la soumission de l'entreprise Bouthillette Parizeau, au montant de 7 600 \$, plus taxes applicables, pour le volet mécanique et électricité;
- la soumission de l'entreprise EMS, au montant de 600 \$, plus taxes applicables, pour le volet structure et génie civil;

Il est également résolu que ces dépenses soient financées par une appropriation du surplus accumulé.

**Passerelle VHR - Recommandation de paiement # 4
R-210511-108**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 20 octobre 2020, la résolution R-201020-202 mandatant l'entreprise SBP, entrepreneur général à réaliser des travaux de construction d'une passerelle VHR;

CONSIDÉRANT la demande de paiement # 4, au montant de 9 500 \$, plus taxes applicables, correspondant à l'avancement des travaux, qui sont maintenant terminés;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet, la firme TR3E;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents, d'accepter la recommandation de la firme TR3E et d'autoriser le paiement à SBP Entrepreneur général, au montant de 9 500 \$, plus les taxes applicables.

Période de questions des citoyens

La mairesse répond aux questions de Mme Shirley Kennedy, journaliste. Elle demande aux citoyens ayant des questions de lui faire parvenir par courriel.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Richard Foster propose la levée à 20 h 28, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.